



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Le délégué territorial adjoint

Monsieur le Maire
Mairie de CIZE
2 rue principale
01250 CIZE

Dossier suivi par : Alexandra DUTHU
Tél. : 03.85.21.97.95
Mail : a.duthu@inao.gouv.fr

V/Réf : lettre du 29 septembre 2021

N/Réf : SM/AS/AD-21-632

Objet : révisions allégées 1 et 2 du PLU de CIZE

Mâcon, le 14 décembre 2021

Monsieur le Maire,

Par courrier reçu le 29 septembre 2021, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, les projets de révision allégée 1 et 2 de Cize.

La commune de Cize est située dans l'aire de géographie de l'AOP (Appellation d'Origine Protégée) « Comté ». Elle appartient également aux aires de production des IGP (Indication Géographique Protégée) agroalimentaires « Emmental français Est-Central », « Gruyère » et « Volailles de l'Ain », à celle de l'IGP viticole « Coteaux de l'Ain » et à celles des IG (Indication Géographique) « Marc du Bugey » et « Fine du Bugey ».

Une étude attentive du dossier amène l'INAO à faire les observations qui suivent :

La révision allégée n°1 prévoit une évolution du règlement écrit en zone A (Agricole). Désormais, toute construction nouvelle liée à un nouveau siège d'exploitation ne comportant pas d'élevage, ne peut se situer à moins de 15 mètres de la limite de zone constructible (zones U et AU), au lieu de 100 mètres avant révision. Cette disposition n'a pas pour conséquence de réduire la zone agricole disponible pour la production sous signe de qualité ni d'augmenter les contraintes pour les exploitations.

La révision allégée n°2 prévoit le changement de destination d'un ancien bâtiment agricole en hébergements touristiques (un gîte et trois chambres d'hôtes). Il s'agit ainsi de reclasser une parcelle de 0,10 ha de As (agricole où les constructions ne sont pas admises) en At (zone nouvellement créée : agricole autorisant le changement de destination des bâtiments existants). Le secteur concerné étant d'ores et déjà anthropisé, cette révision n'a pas d'incidence sur le potentiel de production sous signe de qualité.

Au vu de ces éléments, l'INAO ne s'oppose pas aux projets de révision allégée 1 et 2 du PLU de Cize.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la directrice,
et par délégation,
Stéphane Meunier

Copie : DDT 01

INAO - Délégation Territoriale Centre-Est
SITE DE MACON
37 boulevard Henri Dunant - CS 80140
71040 MACON
TEL : 03 85 21 96 50 / TELECOPIE : 03 85 21 96 51
www.inao.gouv.fr